



« espace 79 » Sainte Verge
145 Avenue Emile Zola
79 100 THOUARS
05 .49.68.05.99
E 2307900010
N° DA :75790118579

PROGRAMME DE FORMATION AM

Le permis AM est exigé pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique. La partie théorique est validée par la délivrance scolaire de sécurité routière du premier niveau ou par attestation sécurité routière. La partie pratique est constituée d'une phase théorique sur la sensibilisation aux risques, d'une phase pratique hors circulation et phase pratique en circulation.

La formation est d'une durée de 7 heures et est validée par une attestation et la demande du titre AM.

La formation théorique :

Sensibilisation aux risques :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclos et aux cas d'accidents les plus fréquents
- La vitesse et ses conséquences
- Échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse

La formation pratique :

Formation pratique hors circulation :

- Le rôle des équipements (le port du casque, des vêtements et chaussures adaptées, paire de gants homologuée, ...)
- Les principaux organes, les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité
- La maîtrise du véhicule hors circulation

Formation pratique en circulation :

- L'utilité et le respect des règles
- La prise d'informations, la communication et le partage de la route
- Les facteurs et la prise de conscience des risques
- Démarrer le véhicule
- Ralentir et immobiliser le véhicule
- Rechercher les indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers)
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersections
- Changer de direction